



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR :

Délibérations

- Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une voie douce – Avenue de la Liberté RD145
- Budget primitif 2025 – Commune
- Budget primitif 2025 – Maison de santé et Gendarmerie
- Taux d'impositions 2025

Ouverture de la séance à 20h30 sous la présidence de Mme Bernadette GINEZ, Maire de la commune d'Ytrac.

Mme LE MAIRE : Bonsoir à tous, nous allons ouvrir la séance et procéder à l'appel :

Stéphane ARTIS absent, Didier BERGERON présent, Nadine BRUEL présente, Frédéric CAPSENROUX présent, David CHASTRE absent, Isabelle CHAUSY présente, Emilie CHEMINADE absente, Corinne COURTINE est excusée et donne pouvoir à moi-même, Georges DELBERT présent, Jean-Paul DELORT présent, Muriel ESCALIER présente, Dominique FABREGUES présent, Serge FAU présent, Daniel FLORY présent, Carine GASDEBLAY présente, Lucinda GONTINEAC présente, Valérie LANDES est absente, Serge LAUBY présent, Dominique LAVIGNE présente, Christelle LHERITIER présente, Fanny MAGNE présente, Sylvie LOPEZ est absente, Didier MARCENAC absent, Christophe MAURY présent, Isabelle SALSET présente, Julien SAMSON absent et moi-même présente.

Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Nous proposons que Daniel FLORY soit secrétaire de séance et qu'il soit assisté de Frédéric CAPSENROUX pour noter les prises de paroles. Merci.

Le premier point est l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025.

Compte tenu du délai entre le 31 mars et le 10 avril, le secrétariat, Tatiana, avait bien travaillé sur l'ensemble des éléments d'enregistrement et nous avait fourni la proposition de procès-verbal. Matériellement, nous n'avons pas eu le temps de le valider, ce qui explique que l'on ne vous l'a pas adressé et qu'on ne le remet pas ce soir. Il sera transmis pour la prochaine réunion de Conseil Municipal et soumis à approbation lors de la prochaine séance.

Report de l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2025.

DÉLIBÉRATION N°28/2025 – CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CREATION D'UNE VOIE DOUCE – AVENUE DE LA LIBERTE RD145

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite signer une convention pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création d'une voie douce - Avenue de la Liberté RD145, avec l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie & Territoires".

Le coût de la mission est de 8 333,40 € HT soit 10 000,08 € TTC.

Mme LE MAIRE : C'est un projet qui vient dans le budget primitif sur le volet des investissements, il sera bien entendu possible de l'engager à deux conditions : que l'on puisse avoir des réponses sur les demandes de subventions que nous avons déposées auprès de la DETR et également auprès de Fonds Cantal Développement dans le cadre du reliquat de l'enveloppe qui était fléchée pour Aurillac Agglo.

Avez-vous des questions par rapport à cette convention ? Je le soumetts à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer une convention pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création d'une voie douce - Avenue de la Liberté RD145 avec l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie & Territoires".

DÉLIBÉRATION N°29/2025 – BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Mme LE MAIRE : Je laisserai à Daniel FLORY le soin de vous présenter les détails des éléments qui ont été fléchés dans le cadre de ce budget primitif qui a été travaillé en amont, présenté en commission des finances et qui vous est, ce soir, présenté pour votre approbation et vote.

Nous sommes sur le dernier budget du mandat puisque c'est celui qui va nous permettre d'engager les derniers projets de l'année pleine du mandat en cours.

Lecture de la présentation synthétique du budget primitif 2025 par Madame Le Maire et Monsieur Daniel FLORY.

Madame le Maire, avec l'aide de Monsieur FLORY, adjoint aux finances, expose les différentes lignes du budget primitif 2025.

Il s'équilibre à la somme de **4 939 556 €** en section fonctionnement et à la somme de **6 312 804 €** en section d'investissement.

Mme LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions par rapport au budget ? Je le soumetts à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATION N°30/2025 – BUDGET PRIMITIF 2025 – MAISON DE SANTE ET GENDARMERIE

Madame le Maire, avec l'aide de Monsieur FLORY, adjoint aux finances, expose les différentes lignes du budget primitif annexe 2025 « Maison de santé et Gendarmerie ».

Lecture de la présentation synthétique du budget primitif 2025 par Madame Le Maire et Monsieur Daniel FLORY.

Il s'équilibre à la somme de **165 282 €** en section de fonctionnement et à la somme de **141 547,52 €** en section d'investissement.

Mme LE MAIRE : Je le soumetts à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, approuve à l'unanimité le budget annexe 2025 « Maison de santé et Gendarmerie ».

DÉLIBÉRATION N°31/2025 – TAUX D'IMPOSITIONS 2025

Mme LE MAIRE : Comme nous l'avons dit, effectivement, il n'y aura pas de proposition d'augmentation sur la part communale.

Madame le Maire propose les taux d'impositions suivants :

- Taxe habitation 16,31 %
- Foncier non bâti 83,59 %
- Foncier bâti 48,59 %

Les taux restent inchangés pour la part communale par rapport à 2024.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je le soumetts à votre décision. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition énumérés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Les animations sur la commune

Mme LE MAIRE : Il y a des animations prévues sur la commune, samedi soir il y a une soirée années 80 proposée par Ytrac Animations.

Mme BRUEL Nadine : La semaine prochaine, il y a le vide grenier au Bex, le 20 avril.

Mme LE MAIRE : Le 2 mai, il y aura le vernissage de l'exposition des Peintres du Hasard à 18h00/18h30.

Ouverture d'une micro crèche à Saint Paul des Landes

Mme LE MAIRE : Il y a eu une conférence de presse vendredi dernier pour annoncer l'ouverture d'une micro-crèche sur la commune de Saint Paul des Landes qui aura un rayonnement intercommunal dans le cadre des cinq communes Ouest Agglo (Ayrens, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse, Lacapelle-Viescamp et Ytrac).

Cette deuxième micro-crèche vient compléter le dispositif d'accueil de la petite enfance sur ce territoire Ouest Agglo, elle complète celle d'Ytrac. Dans ce qui se dessine en termes de réservations de places, ce qui veut dire « financement » : La commune de Sansac-de-Marmiesse s'est positionnée pour réserver une place prioritairement sur le site d'Ytrac, la commune d'Ayrens s'est positionnée pour deux places prioritairement sur le site de Saint-Paul-des-Landes et la commune de Lacapelle-Viescamp réserverait une place sur le site de Saint-Paul-des-Landes.

L'idée est de faire fonctionner ces deux équipements en complémentarité et en réseau avec un gestionnaire unique qui est le Centre Socio Culturel avec un dispositif de recueil de la demande des familles en termes de mode de garde qui va passer par un guichet unique porté par le Relais Petite Enfance (RPE).

Aujourd'hui, toute famille qui a un souhait de faire garder un enfant et qui est en recherche, s'adressera à un numéro unique, qui est celui du Relais Petite Enfance.

L'ouverture est prévue début septembre. Cet équipement permettra de répondre à la problématique de garde des jeunes enfants, car nous avons un réseau d'assistantes maternelles qui ne se développe pas et qui va peut-être se réduire, en fonction de la pyramide des âges. Un certain nombre d'assistantes maternelles vont partir à la retraite dans les années proches. Nous avons une forte demande de la part des familles.

Dispositif Rouages

Mme LE MAIRE : Concernant le dispositif Rouages, de transport solidaire pour les personnes qui sont en mobilité empêchée, qui permet de les transporter sur des lieux qu'elles souhaitent et dans un périmètre sur le territoire Ouest Agglo, jusqu'à Aurillac. Ça peut être plus loin, comme Clermont-Ferrand ou Limoges pour des rendez-vous médicaux.

Ce dispositif est victime de son succès et aujourd'hui est en recherche de conducteurs bénévoles.

Pour rappel, le conducteur bénévole, cela veut dire qu'il accepte de transporter une personne qu'il va chercher à son domicile, il l'amène sur le lieu (courses, rendez-vous médical, etc...) puis il la ramène à son domicile. Le conducteur est indemnisé sur la base d'un montant kilométrique de 0,20 cts d'euro par kilomètre et la personne qui est transportée s'acquitte d'une somme qui est modulée en fonction de la distance. Sur le périmètre Aurillac c'est 3 euros l'aller et 3 euros le retour.

Si vous avez autour de vous des envies d'être conducteur bénévole, c'est bienvenue.

Nous allons faire un point lundi en réunion pour voir comment nous pourrions dynamiser le socle des bénévoles.

Convention Territoriale Globale

Mme LE MAIRE : Lors de la prochaine séance ou réunion toutes commissions, nous prendrons le temps d'échanger sur la construction de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) qui est la convention qui nous lie à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour promouvoir une politique d'animation et de services sur le territoire Ouest Agglo, en lien avec les acteurs dont le Centre Socio-Culturel, le Relais Petite Enfance ou toute autre association qui participerait aux actions qui vont être mises en avant pour ce projet.

Nous en parlerons pour que vous ayez tous les éléments de compréhension, de ce qu'est aussi ce dispositif, qui associe les cinq communes Ouest Agglo et permet de doter le territoire de financements pour faire fonctionner les services d'accueil de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, des activités seniors et toutes sortes d'activités avec des aspects culturels.

C'est une dynamique de territoire qui est en train de se redéfinir avec des orientations nouvelles, notamment en terme de structuration.

Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h59

Le Secrétaire de séance,



D. FLORY



Le Maire,



B. GINEZ